

Paris le 20 Février 2014

Patrimoine rural

ASSOCIATION NATIONALE
RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE

www.maisons-paysannes.org

à

Madame Cécile DUFLOT
Ministre de l'égalité des territoires et du logement
Hôtel de Castries
72 Rue de Varennes
75007 PARIS

Madame la Ministre,

Lors de la conférence annuelle de l'association Effnergie, vous avez fait connaître votre intention de rendre obligatoire une rénovation du bâti existant afin de parvenir à une meilleure maîtrise des dépenses d'énergies et de lutter contre la précarité énergétique.

Notre association partage ce souci mais souhaite attirer votre bienveillante attention sur la différence fondamentale qui existe entre le bâti antérieur à 1945 qui se situe dans les classes D et E et celui dit des « trente glorieuses », particulièrement énergivore.

Par ailleurs, introduire cette obligation lors d'un ravalement de façade induirait une isolation par l'extérieur particulièrement dommageable, voire catastrophique pour l'architecture remarquable de ce bâti, vecteur d'une grande partie de notre industrie touristique, génératrice d'emplois.

Nous travaillons depuis plusieurs années, en collaboration avec les services du Ministère de l'Environnement, en particulier avec les CETE, dans le cadre du Plan Bâtiment Durable et nous avons mené, avec ces services et avec les organisations professionnelles du bâtiment, des études dont les résultats confirment la bonne qualité énergétique du bâti ancien, tout en considérant que des interventions sur les menuiseries extérieures et les toitures permettront encore d'améliorer ces qualités.

Afin de combler le manque ou l'absence de formation des professionnels dans la mise en oeuvre des programmes de réductions des consommations d'énergies dans ce bâti ancien, nous avons mis en place un module de formation adapté à ces problèmes très spécifiques.

Il nous paraît donc indispensable que vos services prennent en compte ces particularités essentielles au maintien d'une architecture remarquable enviée et visitée par le monde entier et source d'une très importante part de l'économie de notre pays.

Nous nous tenons à la disposition de vos collaborateurs afin d'étudier ensemble les modalités de mise en place de ce projet, dans le domaine du bâti ancien que nous connaissons bien et dont nous maîtrisons les incidences.

Persuadé de la bienveillante attention que vous porterez à ma requête, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le président
Georges Duménil